

Le Président de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L.612-3, L.613-1 et L.712-2,
  - D.612-1 à D.612-18 relatifs à l'inscription des étudiants dans les universités,
  - D.613-6, D.613-11 relatifs aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur,
  - D.613-38 à D.613-50 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquises personnelles en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur,
- Vu l'arrêté du 19 février 2018 accréditant l'Université de Lorraine à délivrer la licence mention Gestion,  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence  
Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

### ARRÊTE

#### Article 1 :

Pour l'inscription au titre universitaire pour l'année 2021/2022, sont nommés en tant que membres de la commission d'examen des vœux de la licence 1<sup>ère</sup> année du portail Economie-Gestion, constituée en application de l'article D 612-1-13 du Code de l'éducation :

- Yamina TADJEDDINE-FOURNEYRON, Professeur des universités, responsable pédagogique site de Nancy - **Présidente du Jury**
- Veronica ACURIO, Maître de conférences
- Cécile Bourreau DUBOIS, Professeur des universités
- Patrick KOUONTCHOU, Maître de conférences
- Aramis MARIN, Maître de conférences, responsable du portail Metz
- Christelle MOUGEOT, Maître de conférences
- Fabien-Antoine DUGARDIN, Maître de conférences, responsable du portail Nancy
- Christine STACHOWIAK, Maître de conférences, responsable pédagogique site de Metz
- Samuel FERREY, Professeur des universités

Cette commission définit les modalités et les critères d'examen des candidatures et propose au président de l'université les réponses à faire aux candidats. Lorsque le nombre de candidatures excède les capacités d'accueil de la formation à la date de confirmation des vœux prévue par le calendrier mentionné à l'article D. 612-1-2, elle ordonne également les candidatures.

Elle est également :

- chargée de proposer au Président, dans le cadre des dispositions des articles D.613-38 à D.613-50, la validation d'études, de l'expérience professionnelle et des acquis personnels en vue de l'accès en formation pour les étudiants ne disposant pas du titre requis, pour l'année 2021/2022.

Article 2 :

Pour l'entrée en année universitaire 2021/2022, sont nommés en tant que membres de la commission d'examen des vœux de la licence 2<sup>ème</sup> année du portail Economie-Gestion :

- Yamina TADJEDDINE-FOURNEYRON, Professeur des universités, responsable pédagogique site de Nancy - **Présidente du Jury**
- Veronica ACURIO, Maitre de conférences
- Cécile BOURREAU DUBOIS, Professeur des universités
- Patrick KOUONTCHOU, Maitre de conférences
- Aramis MARIN, Maitre de conférences, responsable du portail Metz
- Christelle MOUGEOT, Maitre de conférences
- Fabien-Antoine DUGARDIN, Maitre de conférences, responsable du portail Nancy
- Christine STACHOWIAK, Maitre de conférences, responsable pédagogique site de Metz
- Samuel FERREY, Professeur des universités

Cette commission définit les modalités et les critères d'examen des candidatures et propose au président de l'université les réponses à faire aux candidats.

Elle est également :

- chargée de proposer au Président, dans le cadre des dispositions des articles D.613-38 à D.613-50, la validation d'études, de l'expérience professionnelle et des acquis personnels en vue de l'accès en formation pour les étudiants ne disposant pas du titre requis.

Article 3 :

Pour l'entrée en année universitaire 2020/2021, sont nommés en tant que membres de la commission d'examen des vœux de la licence 3<sup>ème</sup> année mention Gestion, parcours :

- Gestion
  - Contrôle, Comptabilité, Audit
- 
- Madame Elisabeth DESCHANET, Maitre de conférences, responsable de la licence mention gestion – **Présidente de la commission**
  - Monsieur Pascal DAMEL, Maitre de conférences, responsable du parcours gestion Metz
  - Monsieur Pierre Garner, Maitre de conférences, responsable du parcours gestion Nancy
  - Madame Nadège PELTRE, Maitre de conférences, responsable parcours gestion et logistique, ISFATES
  - Madame Murielle CISZEWICZ, Professeur agrégé, responsable du parcours-type Contrôle Comptabilité Audit

Cette commission définit les modalités et les critères d'examen des candidatures et propose au président de l'université les réponses à faire aux candidats.

Elle est également :

- chargée de proposer au Président, dans le cadre des dispositions des articles D.613-38 à D.613-50, la validation d'études, de l'expérience professionnelle et des acquis personnels en vue de l'accès en formation pour les étudiants ne disposant pas du titre requis.

#### Article 4 :

Pour l'entrée en année universitaire 2020/2021, sont nommés en tant que membres de la commission d'examen des vœux de la licence 3ème année mention Gestion, parcours :

- Management des activités hôtelières
  - Madame Elisabeth DESCHANET, Maitre de conférences, responsable de la licence mention gestion - **Présidente du jury**
  - Monsieur Thierry ERNST, enseignant-associé, responsable du parcours MAH Metz
  - Monsieur Thierry MILLET, intervenant dans le parcours MAH
  - Madame Eliane TORREBRUNO, intervenant dans le parcours MAH

Cette commission définit les modalités et les critères d'examen des candidatures et propose au président de l'université les réponses à faire aux candidats.

Elle est également :

- chargée de proposer au Président, dans le cadre des dispositions des articles D.613-38 à D.613-50, la validation d'études, de l'expérience professionnelle et des acquis personnels en vue de l'accès en formation pour les étudiants ne disposant pas du titre requis.

#### Article 5 :

Pour l'entrée en année universitaire 2020/2021, sont nommés en tant que membres de la commission d'examen des vœux de la licence 3ème année mention Gestion, parcours :

- Chargé de gestion patrimoniale immobilière
  - Madame Elisabeth DESCHANET, Maitre de conférences, responsable de la licence mention gestion, **Présidente**
  - Madame Fana DISTLER, maitre de conférences, responsable du parcours-type CGPI
  - Monsieur Thierry CHEMINANT, Directeur de l'ESI (site de Paris)
  - Madame Lucette SCHWARTZ Responsable de formation à la CCI Formation (site de Metz)
  - Madame Evelyne BIRMBBAUM, enseignant associé, Présidente de la société IMMO – DOCEO

Cette commission définit les modalités et les critères d'examen des candidatures et propose au président de l'université les réponses à faire aux candidats.

Elle est également :

- chargée de proposer au Président, dans le cadre des dispositions des articles D.613-38 à D.613-50, la validation d'études, de l'expérience professionnelle et des acquis personnels en vue de l'accès en formation pour les étudiants ne disposant pas du titre requis.

Article 6 :

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 7 :

Les Directeurs des IAE School Of Management de Metz et Nancy et le Directeur de l'Institut supérieur franco-allemand de techniques, d'économie et de sciences sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein des composantes.

Fait à Nancy, le 30 octobre 2020

Le Président de l'Université de Lorraine



Pierre MUTZENHARDT

15 MARS 2022

Affiché le :

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le :

15 MARS 2022